

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 27 janvier 2026

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 02 février 2026

### ETUDES ET PROJETS NEUFS - AVENANT N° 4 À L'ACCORD-CADRE « TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, PROPRIÉTÉ, ESPACES VERTS, SIGNALISATION ROUTIÈRE, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE » – LOT N° 5 : ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY pouvoir à Sophie BOUTRIT, Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Nicolas ROBIN, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Rose-Marie NIETO pouvoir à Thibault HEBRARD, Mélina TACHE pouvoir à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Alain CANTEAU, Thierry DEVAUTOUR, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard EPOULET.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Sonia LUSSIEZ

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026**

#### **ETUDES ET PROJETS NEUFS - AVENANT N° 4 À L'ACCORD-CADRE « TRAVAUX NEUFS, GROSSES RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DANS LES DOMAINES DE LA VOIRIE, PROPRETÉ, ESPACES VERTS, SIGNALISATION ROUTIÈRE, ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE » – LOT N° 5 : ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE**

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'accord-cadre n°2022098, passé avec l'entreprise Bouygues Energies et Services concernant le lot Eclairage public fibres optiques ;

Vu l'avenant n°1, sans incidence financière, notifié le 27/02/2023, concernant l'intégration de la convention interchange relative aux modalités de facturation des prestations ;

Vu l'avenant n°2, sans incidence financière, notifié le 17/01/2024, permettant de rapporter l'avenant n°1 ainsi que la convention interchange qui lui a été annexée ;

Vu l'avenant n°3, sans incidence financière, notifié le 11/09/2024, ayant pour objet de rendre ferme la durée de l'accord-cadre sur sa durée totale soit 48 mois ;

Vu le Code de la commande publique et plus particulièrement son article R.2194-8 qui dispose notamment, qu'un marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.1414-4 qui dispose que tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres et que lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis ;

Considérant le montant maximum de l'accord-cadre fixé à 1 400 000 € HT sur la durée totale du marché dont l'échéance est fixée au 31/12/2026 ;

Considérant les sommes engagées au 31/12/2025 qui s'établissent à 1 315 397,89 € HT ;

Considérant le programme de travaux neufs et d'entretien pour l'année 2026, il y a lieu d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre afin de le fixer à 1 600 000 € HT, soit 14,29 % du montant maximum de l'accord-cadre ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 20/01/2026.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

Approuve la signature de l'avenant n° 4.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Sonia LUSSIEZ**

**Claude BOISSON**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**